



UNION REGIONALE
DE NORMANDIE

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIMENTATION

« AGISSONS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR
DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC »

2018



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET DE SA MISE EN ŒUVRE

SOMMAIRE

1/ ÉMERGENCE DU PROJET ET CADRE LÉGISLATIF

INTELLIGENCE COLLECTIVE ET ÉMERGENCE DE LA DÉMARCHE

- Cadre législatif
- L'expérimentation d'une démarche d'accompagnement de la qualité de l'air de plusieurs lycées, par la Région Basse-Normandie en 2014-2016
- La qualité de l'air intérieur et l'accompagnement des collectivités sont 2 axes structurants pour le réseau des CPIE de Normandie

OBJECTIFS ET CONTENU DE L'EXPÉRIMENTATION

MÉTHODOLOGIE, CALENDRIER, RESSOURCES ET OUTILS UTILISÉS

- Mobilisation et pilotage de l'action
- Calendrier
- Outils utilisés

LES ACCOMPAGNATRICES

2/ LES TROIS DÉMARCHES LOCALES :

DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE ; PUTANGES-LE-LAC ; GOUPIL-OTHON

LA MOBILISATION DES TERRITOIRES

- Douvres-la-Délivrande, commune engagée dans un agenda 21 pôle petite enfance / Crèche et École maternelle
- Putanges-le-Lac – Un partenaire associatif la Résidence Pierre NOAL, EHPAD
- La Micro-crèche de Goupil-Othon, une direction motivée un portage difficile à l'heure des regroupements communaux

ORGANISATION DU PILOTAGE ET TEMPS DE TRAVAIL DÉDIÉS

MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS ET SES ACTIONS PHARES

ÉVALUATION

- Retours des accompagnatrices
- Retours des territoires
- Synthèse sur les leviers et les points de vigilance quant à la mise en œuvre de la démarche

3/ REPÈRES POUR UNE DÉMARCHE RÉUSSIE

À RETENIR / LES PLUS

LES LIMITES

QUELQUES EXEMPLE D' ACTIONS FACILES À METTRE EN ŒUVRE

RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

1. LES OUTILS RÉFÉRENCÉS LORS DE L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE
 - Guides
 - Sites
 - Films
2. DOCUMENT DE MOBILISATION DES TERRITOIRES
3. CONVENTION TYPE ENTRE L'URCPIE ET LES TERRITOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE
4. QUESTIONNAIRES DE DIAGNOSTIC
 - Guide de diagnostic des moyens d'évaluation
 - Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air pour les lieux recevant des enfants – Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer
 - Questionnaire complémentaire ARS
5. LES PLANS D' ACTIONS ÉLABORÉS PAR LES 3 GESTIONNAIRES D'ERP
 - Douvres-la-Déivrande
 - Résidence Pierre Noal
 - Micro-crèche Goupil-Othon

1/ ÉMERGENCE DU PROJET ET CADRE LÉGISLATIF

« Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des espaces clos, où nous pouvons être exposés à un certain nombre de polluants susceptibles d'affecter notre santé et notre qualité de vie. »

Ce constat fait de la qualité de l'air intérieur un enjeu de santé publique.

INTELLIGENCE COLLECTIVE ET ÉMERGENCE DE LA DÉMARCHE

En 2015, l'URCPIE proposait à ses partenaires ADEME, ARS, DREAL et Région Normandie de formaliser une démarche d'accompagnement de petites collectivités pour répondre au cadre législatif concernant la qualité de l'air intérieur dans les ERP.

CADRE LÉGISLATIF

La loi a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont en premier lieu ceux accueillant des enfants, mais le calendrier suivant intègre tous les ERP :

Calendrier de mise en œuvre de ces dispositions :

- ▶ Crèches, écoles maternelles et élémentaires : avant le 1er janvier 2018
- ▶ Accueils de loisirs et second degré : avant le 1er janvier 2020
- ▶ Autres établissements : avant le 1er janvier 2023.

Le public peut en effet être exposé dans les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires ou autres. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air dans les lieux accueillant du public peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.

Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements, comporte :

1. Une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement ;
2. La mise en œuvre, au choix :
 - D'une campagne de mesures de polluants (formaldéhyde, benzène, CO₂ pour évaluer le confinement et éventuellement perchloréthylène pour les établissements contigus à un pressing) par un organisme accrédité ; En cas de dépassement des valeurs limites, il est demandé à l'établissement de réaliser des investigations afin de déterminer les causes de ces dépassements.
 - **D'une autoévaluation de la qualité de l'air au moyen du guide pratique, permettant d'établir un plan d'action pour l'établissement.**

Cette expérimentation fait suite et s'appuie sur les résultats d'une autre expérimentation animée par la Région Basse-Normandie en 2014-2016 et visant à améliorer la qualité de l'air dans les lycées bas-normands.

L'EXPÉRIMENTATION D'UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE PLUSIEURS LYCÉES, PAR LA RÉGION BASSE-NORMANDIE EN 2014-2016

En 2014, une équipe projet composée d'Air C.O.M. (association de surveillance de la qualité de l'air en Basse-Normandie), l'ARS de Basse-Normandie, la DREAL de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie, met en œuvre le projet QAIL (Qualité de l'Air Intérieur dans les Lycées) en tant que lauréat de l'édition 2014 de l'appel à projet AACT'air.

Ce projet se déroule sur 18 mois en trois grandes phases :

- État des lieux : réalisation d'une enquête auprès des lycées publics bas-normands sur la qualité de l'air intérieur pour analyser les gestes du quotidien dans les salles de classe mais aussi identifier les vœux et besoins de formation / sensibilisation du personnel enseignant et technique.
- Élaboration d'un plan d'actions (prévention, formations, mesures : formaldéhyde, benzène et dioxyde de carbone...)
- Évaluation

Cette expérimentation a permis :

- ↗ 1 enquête : 59 % de retour d'enquête, soit 39 sites sur 66
- ↗ 2 séries de mesures : hiver et été
- ↗ 2 formations :
 - Formation 1^{er} niveau « sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'enseignement »
 - ⇒ 50 stagiaires & 1 plaquette de sensibilisation
 - Formation technique « entretien et maintenance des systèmes de ventilation et mise en place d'une surveillance »
 - ⇒ 30 stagiaires & 1 guide de diagnostic des moyens d'aération.

Le succès de cette expérimentation permet d'envisager de transférer la démarche à d'autres ERP.

La proposition s'appuie en outre sur l'expérience du réseau CPIE en matière de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur.

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS SONT 2 AXES STRUCTURANTS POUR LE RÉSEAU DES CPIE DE NORMANDIE

Depuis plus de 10 ans le réseau des CPIE Normands mène des expériences, se forge de nouvelles compétences, conçoit des outils, accompagne des organisations... sur la qualité de l'air intérieur :

Un thème déjà abordé au travers de

- L'éco appart : Un appartement en HLM, éco rénové pour découvrir la « Santé / Environnement » (entre autres)
- Des animations scolaires « Santé environnement » pour permettre aux enfants de prendre conscience des risques pour la santé, d'identifier les sources de pollutions de l'air et leurs impacts sur notre santé et l'environnement et de connaître les gestes qui permettent de vivre dans un environnement de qualité.
- Le kit éco logement itinérant : Un outil d'animation au service des territoires. Il est composé de panneaux reconstituant un logement pour un public de propriétaires et d'habitants de maisons individuelles.



L'URCPIE a en outre la compétence pour accompagner les acteurs des territoires à élaborer et mettre en œuvre des solutions :

- En apportant sa connaissance des territoires, son expérience de la mise en relation et de la co-construction,
- En favorisant les alliances entre les différentes catégories d'acteurs,
- En prenant appui sur les envies, les besoins, savoirs et savoir-faire des acteurs et habitants,
- En travaillant avec les citoyens et les acteurs pour mobiliser et renforcer le pouvoir d'agir
- Agendas 21, sentiers d'interprétation, plans de valorisation, plans de gestion, ...

LE RÉSEAU RÉGIONAL

Il compte 3 CPIE et 2 membres associés en demande de labellisation couvrant ainsi l'ensemble du territoire.

3 CPIE

CPIE Collines Normandes (61)
contact@cpie61.fr | www.cpie61.fr

CPIE du Cotentin (50)
accueil@cpiecotentin.com
www.cpiecotentin.com

CPIE Vallée de l'Orne (14)
accueil@cpievdo.fr | www.cpievdo.fr

2 MEMBRES ASSOCIÉS*

ESTRAN - Cité de la Mer (76)
contact@estrancitedelamer.fr
www.estrancitedelamer.fr

1001 Légumes - Potager de Beaumesnil (27)
info@1001legumes.com | www.1001legumes.com

QUELQUES CHIFFRES

L'URCPIE DE NORMANDIE [CHIFFRES 2015]

98 salariés.

506 adhérents dont **45** "personnes morales" (collectivités, associations, établissements publics).

1 887 animations scolaires soit près de **40 500** personnes.

17 300 personnes ont participé à près de **695** animations grand public.

930 personnes ont bénéficié de plus de **84** formations.

Plus de **58 500** visiteurs dans les équipements de découverte.

OBJECTIFS ET CONTENU DE L'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation proposée visait à permettre aux collectivités territoriales de petite taille de mettre en place une démarche autonome pour réaliser un diagnostic et un plan d'actions visant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur sans pour autant recourir systématiquement aux mesures de qualité de l'air.

Cette démarche ciblait initialement les collectivités de faible taille dont les services techniques n'ont pas forcément les compétences appropriées pour s'emparer de façon pertinente les enjeux et de mettre en œuvre les réponses adaptées aboutissant à un plan d'actions. Mais ce cadre a quelque peu évolué en route du fait de l'insertion dans la démarche d'une association gestionnaire d'un EHPAD (avec l'accord des financeurs).

La démarche proposée consistait à élaborer une méthode et les outils d'accompagnement associant l'ensemble des parties prenantes liées à la gestion d'un ERP.

L'action s'est déroulée en 4 temps :

1. Tout d'abord l'organisation **de temps de formation et d'échanges internes au réseau CPIE** avec ATMO Normandie.
L'ARE a aussi été associée à ces premiers temps de réflexion pour l'édition d'une lettre sur la qualité de l'air intérieur pour les collectivités. Cette lettre n'a finalement pas encore vu le jour mais pourra être évoquée en tant que perspectives.
2. Dans un deuxième temps, la **conception de la démarche avec le choix des outils et des ERP** en respectant l'équité territoriale (3 départements différents répartis sur les territoires des anciennes Haute et Basse Normandie) et en mobilisant 3 types d'ERP différents.
Au final, les 3 ERP retenus ont été :
 - Pôle petite enfance Jacques Prévert – Douvres la Délivrande (14)
 - EHPAD résidence Pierre Noal – Putanges-le-lac (61)
 - Micro-crèche – Goupil-Othon - Bernay territoire de Normandie (27)
3. Dans un troisième temps, la **mise en œuvre de la démarche d'accompagnement en tant que telle** – avec mobilisation de chaque territoire à travers un comité de pilotage local – cf. ci-dessous.
En parallèle, mobilisation d'un comité de pilotage régional composé de l'ensemble des territoires, des accompagnateurs locaux et de l'URCPIE. Ce comité de pilotage a été pensé comme l'instance de suivi global de la démarche ; il s'est réuni 2 fois :
 - Au moment du lancement de la démarche (19 Avril 2018) pour présenter le cadre global aux territoires engagés et permettre un échange entre ces territoires ;
 - A la fin de la mise en œuvre des démarches locales (27 Juin 2018) pour l'évaluation de l'ensemble de la démarche, le partage des plans d'actions et la réflexion sur les modalités de diffusion du dispositif.
4. En fin d'expérimentation, **rédaction d'un document de synthèse** pour partage avec les financeurs et élaboration d'un document permettant de communiquer auprès des collectivités.

Si la démarche proposée a pour vocation d'être mise en œuvre par les services des collectivités, l'URCPIE Normandie pourrait étudier les modalités de mise en œuvre d'un accompagnement pour celles qui le souhaitent.

MÉTHODOLOGIE, CALENDRIER, RESSOURCES ET OUTILS UTILISÉS

La méthodologie présentée ci-dessous a été conçue en lien avec les partenaires financiers de l'action en amont de sa mise en œuvre. Nous expliquerons ici les choix techniques qui ont été fait et les conséquences sur la suite du projet.

MOBILISATION ET PILOTAGE DE L'ACTION

Envoi d'un courrier de sensibilisation

Objectif : opérer un rappel de la loi et proposer un accompagnement

Outils : Un document de synthèse des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et du cadre réglementaire entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018 a été envoyé aux petites collectivités partenaires du réseau de l'URCPIE Normandie.

Analyse : Lors de l'expérimentation nous nous sommes adressés à des collectivités avec qui nous avons l'habitude de travailler, le courrier a donc été efficace.

Un premier rendez-vous

Objectifs :

- Définir l'ERP d'intervention pour l'accompagnement
- Définir les engagements de chacun : collectivités / partenaires et accompagnateurs
- S'assurer du portage politique de la démarche
- Présenter la méthode, les outils
- Définir conjointement le calendrier

Analyse : Lors de cette rencontre la collectivité préfigure le comité de pilotage qu'elle constituera pour suivre la démarche. Ce premier rendez-vous est important, il permet d'organiser le portage et le suivi de la démarche à long terme.

1^{er} comité de pilotage local

Objectifs :

- Présentation de la démarche et des outils aux responsables et usagers de l'ERP
- Lancement du diagnostic

Outils : La démarche s'appuie sur les outils du Ministère de l'Environnement et de l'ex Région Basse-Normandie. (Cf. chapitre des outils)

Analyse : Cette réunion est mobilisatrice, elle permet de donner un même niveau d'information à toutes les parties prenantes. Elle permet de se partager le travail de diagnostic. Ainsi chacun repart avec des missions précises à mettre en œuvre. De plus, elle apporte une plus-value non attendue qui relève du plaisir des agents à mener une réflexion qui a du sens de façon décloisonnée.

Travail intermédiaire : mise en œuvre du diagnostic par les gestionnaires et usagers de l'ERP

Suite à ce premier comité de pilotage les équipes de l'ERP réalisent le diagnostic de la qualité de l'air intérieur de leur bâtiment.

Analyse : Si l'action est portée hiérarchiquement, chacun mène le diagnostic dans un laps de temps assez court et cela crée une émulsion au sein de l'équipe. Dans le cas contraire, ce diagnostic pourrait être vécu par les agents comme une contrainte.

2^{ème} comité de pilotage local

Objectifs :

- Partager les diagnostics de chacun et en tirer un diagnostic partagé
- Définir le plan d'actions commun

Outils : grilles de diagnostic remplies par l'ensemble des usagers et gestionnaires du site.

Tableau de plan d'action.

Analyse : Un travail de synthèse a parfois été fait par le gestionnaire du site en amont du comité de pilotage (Goupil-Othon et Douvres). Cela permet de ne pas avoir une réunion qui excède 2h. Ce ne fut pas le cas à Putanges-le-lac et la réunion a duré plus de 3 heures ; elle a été l'occasion de refaire une vite de certaines pièces de l'établissement.

Travail intermédiaire : mise en œuvre du plan d'actions par les usagers et gestionnaires de l'ERP
Suite à l'établissement du plan d'actions, il relève du rôle de l'équipe de le mettre en place.

Analyse : Certaines actions sont faciles et rapides à mettre en place. Leur mise en œuvre est rapide suite à la décision.

D'autres relèvent de marchés publics et devront s'inscrire dans le temps. Il est important que le plan d'actions différencie le court et le long terme.

3^{ème} comité de pilotage local

Objectifs :

- Evaluer le plan d'actions
- Permettre la pérennisation des actions en faveur de la qualité de l'air intérieur de l'ERP
- Permettre d'envisager le transfert à d'autres ERP de la commune.

Outils : plan d'actions

Analyse : ce comité de pilotage ne doit pas être le dernier, il préfigure un temps d'évaluation annuel à inscrire au calendrier de l'ERP.

CALENDRIER DE L'EXPÉRIMENTATION

Dates	Objet	Echelle
24 novembre 2017	Formation des accompagnateurs de l'URCPIE aux enjeux de la santé publique en lien avec la qualité de l'air intérieur. L'apport de connaissance a été assuré par ATMO et ARS Normandie. Réunion physique à Caen	Régionale
2017	Recensement des outils existants et conception de la démarche	URCPIE
Fin 2017	Identification des 3 structures accompagnatrices : <ul style="list-style-type: none"> • Le CPIE vallée de l'Orne dans le Calvados, • 1001 Légumes - Potager de Beaumesnil dans l'Eure, • Le CPIE collines Normandes dans l'Orne Mobilisation des collectivités et associations en charge de la gestion des ERP. Conventionnement des trois territoires qui se sont engagés à participer aux réunions régionales et à mettre en œuvre la démarche au sein d'un ERP.	URCPIE/ régional
Début 2018	Rencontre des accompagnateurs avec chaque collectivité ou association engagée <ul style="list-style-type: none"> • Pôle petite enfance Jacques Prévert – Douvres-la-Délivrande (14) • EHPAD résidence Pierre Noal – Putanges-le-lac (61) • Micro-crèche – Goupil-Othon ; Intercom Bernay, Terres de Normandie (27) Constitution des comités de pilotage réunissant les parties prenantes de chaque ERP (gestionnaires, professionnels, usagers)	Local
19 Avril 2018	1 ^{er} comité de pilotage régional Objectifs : Etat des lieux des démarches territoriales (motivations, attentes, freins et leviers), échanges entre territoires, arrêt d'un planning et début de construction de l'outil de rendu de l'expérimentation.	Régional
De mars à mai 2018	Le 1 ^{er} comité de pilotage local au sein des ERP : Lancement de la démarche Initiation de la phase de diagnostic et de recensement des propositions Répartition des tâches	Local
Avril /mai 2018	2 ^{ème} comité de pilotage au sein des ERP : Partage des résultats du diagnostic et les propositions d'actions Construction du plan d'action et engagement de sa mise en œuvre	Local
Juin 2018	Dernier comité de pilotage au sein des ERP : Evaluation de la mise en œuvre du plan d'action Adaptation du plan d'action pour le rendre pérenne	Local
27 Juin 2018	2 nd comité de pilotage régional : Evaluation de l'ensemble de la démarche Partage des bilans des plans d'actions Réflexion sur les modalités de diffusion du dispositif	Régional
Automne 2018	Diffusion du retour de l'expérimentation en fin de démarche. Proposition d'une démarche de mobilisation des petites collectivités Présentation de la démarche au sein des collectifs identifiés en lien avec l'ARS et l'ADEME (Territoires en transition, réseau CEP)	Régional

LES OUTILS UTILISÉS

Avant d'effectuer un choix, nous avons recensé quelques outils de références qui nous semblaient pertinents – cf. annexe.

Après analyse, l'URCPIE a choisi plusieurs documents à diffuser auprès des gestionnaires et usagers d'ERP.

Les sources sont essentiellement des documents édités par l'ex Région Basse-Normandie dans le cadre de son expérimentation Qualité de l'Air intérieur dans les lycées et ceux édités par le Ministère de l'Environnement.

L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site de l'ARS :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/air-interieur-1>

Des documents d'informations accessibles à tous



La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants (le rôle des collectivités locales et des gestionnaires de structures

Document d'information sur la qualité de l'air dans les locaux d'enseignement édité par la Région Normandie



Retour d'expérience : Les documents ont été très appréciés. Celui de la Région est synthétique et accessible à tous ; celui du Ministère plus complet satisfait les agents techniques (3 fiches techniques : diagnostic des moyens d'aérations, préventions, mesures et zoom sur la question de la construction d'une école).

Des outils pour la mise en œuvre du diagnostic



○ Un guide d'auto-évaluation des conditions de ventilation et d'aération des locaux d'enseignement pour les lycées

Retour d'expérience : Ce document obligatoire permet de faire le tour du bâtiment et de porter le regard pièces par pièces sur les équipements techniques nécessaires à la ventilation. Il est jugé facile à mettre en œuvre par les responsables techniques du bâtiment qui s'en sont emparés.

○ Un guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillants des enfants a également été édité par le Ministère de l'environnement pour aider les exploitants des établissements concernés.

○ L'enquête nationale descriptive des établissements de santé et médico-sociaux édité par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, a été fourni par l'ARS pour compléter ce guide car il n'était pas adapté aux questions soulevées par l'EHPAD.



Retours d'expérience : les grilles de diagnostic proposées aux différents usagers et gestionnaires des ERP sont faciles d'accès. Elles peuvent être remplies par tous et permettre d'identifier les points de vigilance rapidement.

Toutefois, si elles s'avèrent adaptées pour les établissements en lien avec la petite enfance, elles ne répondaient pas au contexte de l'EHPAD.

Nous pouvons imaginer que pour les autres types d'établissements se poseront également des questions spécifiques liées à des équipements spécifiques (piscines, gymnases, bibliothèques, théâtres...). Il faudra alors envisager le choix d'outils adaptés.

D'autres informations disponibles sur :

Le ministère de l'écologie : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur>

DREAL Normandie : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/qualite-de-l-air-dans-les-etablissements-recevant-a1597.html>

LES ACCOMPAGNATRICES

Les accompagnatrices de l'URCPIE Normandie bénéficient régulièrement de temps d'échanges entre pairs ou de travail en réseau ou de formations. Elles ont ainsi par exemple bénéficié d'un temps de formation par ATMO Normandie le 24 novembre 2017 sur la qualité de l'air intérieur.

Par ailleurs un temps de travail et de formation aux outils de l'accompagnement pour une meilleure qualité de l'air dans les ERP a été organisé lors des rencontres de l'URCPIE en mars 2018, puis lors d'échanges téléphoniques. Ceci a permis au groupe des accompagnatrices de choisir les outils et de partager la méthodologie d'action.

Les trois accompagnatrices de la démarche :

JULIE BERNARD

Accompagnement de la micro-crèche de Goupil-Othon.

Ingénieure en écologie et en gestion de la biodiversité - Université Montpellier 2

Travaillait au potager de Beaumesnil « 1001 légumes » en tant qu'animatrice environnement

Gestion des espaces naturels du site et amélioration des connaissances naturalistes

Animation des programmes de sciences participatives sur le site.

NB. Julie BERNARD a quitté 1001 Légumes au 31 août 2018. Pour le moment, le suivi du dossier est assuré par Frédéric LAMBLIN, Directeur de 1001 Légumes.

VALÉRIE DAUMAIL

Accompagnement de l'EHPAD de Putanges-le-lac.

Animatrice gestion et protection de la nature - BTS GPN LEGTA Olivier de Serre

Travaille au CPIE Colline Normandes depuis 2000. Accompagne les démarches de progrès continu depuis 2008.

Directrice adjointe du CPIE Collines Normandes et responsable du secteur Education à l'Environnement et au Développement Durable.

FRÉDÉRIQUE DÉBERSÉE

Coordination de la démarche et accompagnement du pôle petite enfance de Douvres-la-Délivrande.

Géographe - DESS Eco Dev USTL Lille 1 montage de projet en écodéveloppement

Travaille au CPIE Vallée de l'Orne depuis 1999. Accompagne les démarches de progrès continu depuis 2008 et a initié les démarches pédagogiques autour de la qualité de l'air dans le réseau URCPIE.

2/ TROIS DÉMARCHES LOCALES : DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE ; PUTANGES-LE-LAC ; GOUPIL-OTHON

L'analyse de la démarche se fera point par point : mobilisation, pilotage, diagnostic, écriture du plan d'actions, mise en œuvre et évaluation.

Dans chaque partie nous analyserons les 3 territoires d'expériences.

LA MOBILISATION DES TERRITOIRES

Afin de mener à bien l'expérimentation, l'URCPIE a proposé aux membres du réseau de contacter les collectivités avec lesquelles elles travaillent régulièrement (souvent sur d'autres thèmes), pour leur proposer de participer à la démarche.

Un document de présentations leur a été envoyé (annexe)

Trois structures se sont engagées dans la démarche :

- Pôle petite enfance Jacques Prévert – Douvres-la-Délivrande
- EHPAD résidence Pierre Noal – Putanges-le-lac
- Micro-crèche – Goupil-Othon – Bernay terres de Normandie

Les contextes d'interventions sont assez différents en fonctions des territoires :

DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, COMMUNE ENGAGÉE DANS UN AGENDA 21 PÔLE PETITE ENFANCE / CRÈCHE ET ÉCOLE MATERNELLE

Commune de la côte de Nacre, cette ville de plus de 5000 habitants est un pôle secondaire de l'agglomération Caennaise.

Depuis 2008, la mairie de Douvres-la-Délivrande est engagée dans une démarche de développement durable. Consciente que les actions d'aujourd'hui ont un impact sur les générations futures, cette démarche impose une réflexion des politiques publiques et un travail sur la durabilité des projets communaux. De ce fait, les élus comme le personnel possède une culture du développement durable (2 mandats). Le maire adjoint aux affaires scolaires est aussi en charge du développement durable. Cette commune est partenaire du CPIE Vallée de l'Orne de longue date. L'entrée dans l'expérimentation s'est faite sur impulsion des élus.



MOTIVATION

La motivation du porteur de projet est avant tout la mise en conformité avec la loi. Mais dans une optique d'appropriation de la loi (ne pas la subir, la mettre en œuvre). L'accompagnement proposé permet cette responsabilisation.

CONTACTS

Maire adjoint aux affaires scolaires : Jean-Pierre PAILLETTE - jppaillette@wanadoo.fr - 02 31 36 24 24

Directeur général des services : Nicolas VIDIZZONI – nividizzoni@mairie-douvres14.com - 02 31 36 24 24

Accompagnatrice CPIE : Frédérique DEBERSÉE - fdebersee@cpievdo.fr - 02 31 86 59 20

PUTANGES-LE-LAC – UN PARTENAIRE ASSOCIATIF : LA RÉSIDENCE PIERRE NOAL, EHPAD

Putanges-le-Lac est une commune de l'Orne de plus de 2000 habitants. Elle est née de la fusion de neuf communes : Chênedouit, La Forêt-Auvray, La Fresnaye-au-Sauvage, Ménil-Jean, Putanges-Pont-Écrepin, Rabodanges, Les Rotours, Saint-Aubert-sur-Orne et Sainte-Croix-sur-Orne.

La Résidence Pierre NOAL est gérée par une association administrant 5 autres établissements. L'EHPAD est neuf (ouverture en 2014) et dispose de 80 lits. Label HQE, Certification BBC.



CHOIX DE L'ERP

L'animateur de l'EHPAD sensible aux questions d'environnement est également adhérent du CPIE. La directrice de l'établissement Mme Laure Chevalier souhaite engager la structure dans une démarche de développement durable. Le projet sur la qualité de l'air intérieur lui paraissait être une porte d'entrée intéressante en ce sens.

MOTIVATION

La motivation du porteur de projet est avant tout, la mise en conformité avec la loi, avec un peu d'avance. L'entrée dans l'expérimentation est vécue comme une continuité en termes de bonnes pratiques. Les équipes sont déjà sensibilisées à ce type de démarche. Le portage de la démarche relève de la direction ; le Conseil d'Administration est informé et y est favorable.

CONTACTS

Directrice de l'EHPAD : Laure CHEVALIER - contact@ehpad-putanges.com - 02 33 12 80 00

Accompagnatrice CPIE : Valérie DAUMAIL - v.daumail@cpie61.fr - 02 33 62 34 65

LA MICRO-CRÈCHE DE GOUPIL-OTHON, UNE DIRECTION MOTIVÉE UN PORTAGE DIFFICILE À L'HEURE DES REGROUPEMENTS COMMUNAUX

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de 5 communautés de communes (Intercom Risle et Charentonne, Communauté de Communes de Bernay et des environs, Intercom du Pays Brionnais, Communautés de Communes du canton de Beaumesnil, Communauté de Communes du Canton de Broglie), comprenant 78 communes pour environ 58 000 habitants.

Avant cette fusion, une des 5 Communautés de Communes (l'Intercom Risle et Charentonne) avait engagé une démarche visant à devenir TEPOS (Territoire à Energie POSitive) en 2050, avec l'appui du Département de l'Eure et l'ALEC27.

Suite à la fusion, ce projet a été maintenu avec l'ambition d'être étendu à l'échelle du nouveau territoire. Pour mettre en œuvre un nouveau programme TEPOS, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Normandie « 10 Territoires - 100% énergie renouvelables en 2040 » et en est lauréate.



L'ERP retenu sur ce territoire relève du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), or le fonctionnement / mode de gouvernance entre l'intercommunalité Bernay, Terres de Normandie et le CIAS sont assez différents (au moins le temps que tout soit mis au clair après la fusion). Ces deux structures sont intercommunales et sur le même territoire mais elles sont bien distinctes (avec budget et fonctionnement propres) : le CIAS gère les dossiers relatifs à l'enfance-jeunesse, l'autonomie, l'espace de vie sociale et l'insertion. Mais le CIAS ne dispose pas de services techniques et fait donc appel à ceux de l'intercommunalité. La nouvelle EPCI compte 400 agents et n'est pas encore complètement opérationnelle. Actuellement, le président des deux structures est le même.

Pas d'impulsion politique pour la mise en œuvre de la démarche.

CHOIX DE L'ERP

La directrice du pôle Environnement de l'intercommunalité Bernay, Terre de Normandie a montré un intérêt pour la démarche et a orienté l'association vers une des structures intercommunales : la maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger (crèche + Relais d'Assistantes Maternelles +Centre de loisirs).

Après une première réunion présidée par le référent sécurité bâtiment de l'intercommunalité, la maison de l'enfance abandonne la démarche. Elle est reprise par la micro-crèche venue à titre d'information et motivée par la démarche. Le lieu est neuf (construit en 2013), BBC, en pleine campagne.

MOTIVATIONS

- Se mettre en conformité avec la loi
- Rechercher un environnement sain et de qualité pour l'accueil de jeunes enfants
- Limiter au maximum l'exposition des enfants et des adultes aux produits néfastes pour la santé
- Pouvoir utiliser cette expérimentation pour développer la démarche sur les autres bâtiments de l'intercom.

CONTACTS

Référent sécurité bâtiment à Bernay territoire de Normandie : M. GOULET

Directrice de la micro-crèche : Magali FERRER - microcreche@intercom-risle-et-charentonne.fr - 02.32.44.12.03

ORGANISATION DU PILOTAGE ET TEMPS DE TRAVAIL DÉDIÉ

PÔLE PETITE ENFANCE JACQUES PRÉVERT - DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

Le pôle petite enfance réunit 3 structures distinctes. La démarche étant portée par la mairie (Maire-adjoint et directeur des services) c'est elle qui a mobilisé l'ensemble des acteurs.

Le comité de pilotage est composé de 7 personnes :

- Pour la commune : le Maire- adjoint à l'éducation, le responsable des services techniques de la ville, un agent des services techniques et la responsable de la restauration et de l'entretien des locaux,
- Pour l'école : une enseignante, remplaçante de direction et une ATSEM,
- Pour la crèche : la coordinatrice multi-secteur
- Le centre de loisirs n'étant pas disponible il est engagé à participer au diagnostic sans siéger au comité de pilotage.

Les trois comités de pilotage se sont échelonnés entre le mois d'avril et celui de juin 2018.

Le temps de travail de l'ensemble des équipes pour le travail :

- 1h de diagnostic par pièce tous corps de métiers confondus (10 pièces)
- 4h15 pour 3 réunions pour 6 salariés et un élu
- 2 heures pour la rédaction du plan d'action
- Quelques heures pour la rédaction de fiches métier et de processus reproductibles

EHPAD – RÉSIDENCE PIERRE NOAL – PUTANGES-LE-LAC

L'établissement est de petite taille. Le ménage est externalisé à une entreprise. Il a donc fallu au préalable faire valider la participation des agents de ménage à la démarche par l'entreprise.

Le comité de pilotage est constitué de 5 personnes :

- Directrice,
- Animateur des activités,
- Responsable des bâtiments de l'ensemble de l'association,
- Agent technique de l'EHPAD,
- Responsable de l'entretien (société externe : la SAMSIC)

Deux comités de pilotage se sont déjà tenus (11 mai et 1^{er} juin 2018) ; le 1^{er} a permis de :

- Présenter la démarche et l'accompagnatrice (régionale et locale)

- Mettre l'ensemble de l'équipe au fait de la réglementation
- Lancer le diagnostic
- Identifier des personnes ressources pour répondre aux questionnaires
- Lire les questionnaires et les compléter au vu du contexte spécifique de l'EHPAD

Le 2^{ème} comité de pilotage a permis de :

- Remplir le questionnaire développement durable du partenariat ADEME ARS
NB. Le remplissage de ce questionnaire avait été demandé par l'ARS pour justifier de l'engagement de l'EHPAD dans les démarches de développement durable et ainsi justifier de son engagement dans la démarche ici proposée. Ce questionnaire portant plus particulièrement sur le gaspillage alimentaire, la structure a par la suite engagé une démarche afin de le réduire avec l'accompagnatrice.
- Faire un retour sur les grilles de diagnostic
- Aborder des questions complémentaires en utilisant la grille de l'Observatoire de la Qualité de l'air intérieur.
- Identifier des actions du plan d'action.

Le 3^{ème} copil est prévu pour déc. 2018. Il permettra d'évaluer la démarche et l'avancée du plan d'actions.

L'expérimentation devait portée sur des collectivités et l'EHPAD étant géré par une association un rdv complémentaire entre l'accompagnatrice et l'ARS a été nécessaire. A cette occasion Catherine BOUTET de l'ARS a fourni des documents complémentaires afin de finaliser le diagnostic au sein de l'EHPAD. (Réglementation sur la qualité de l'air intérieur, le code du travail et un questionnaire complémentaire de l'observatoire de la qualité de l'air : cf. annexe).

Le temps de travail de l'ensemble des équipes pour un équipement de 80 chambres et 6 pièces communes correspond à 5 heures de diagnostic partagé par l'ensemble de l'équipe et 7 heures de réunions à 5 personnes. Le plan d'action a été rédigé par l'accompagnatrice.

MICRO-CRÈCHE – GOUPIL-OTHON ; BERNAY, TERRES DE NORMANDIE

Le projet est essentiellement porté par la directrice de la micro-crèche et le référent bâtiments-sécurité. Sans pour autant s'y opposer, les élus n'ont pas pris part activement à ce projet.

Une réunion a réuni 8 personnes, l'ensemble du personnel de la structure :

- Directrice de la micro-crèche
- Référent bâtiments-sécurité de l'intercommunalité
- Responsable pédagogique
- Educatrice de Jeunes Enfants diplômée d'état
- Trois agents sociaux
- 1 personne à temps partiel assurant l'entretien des locaux et du linge

Cette rencontre a permis de partager la démarche avec l'ensemble du personnel et de partager le diagnostic réalisé par la directrice et le référent des bâtiments.

À RETENIR

L'organisation du pilotage nécessite la mobilisation de toutes les équipes ce qui n'est parfois pas une habitude et nécessite une logistique importante. Mais une fois que les personnes sont autour de la table, les réunions sont simples à animer et constructives. Les professionnels connaissent bien leur métier et les locaux dans lesquels ils travaillent. Lorsque l'on doit faire appel à des prestataires extérieurs, ils s'adaptent à la demande pour garder le marché.

MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC

PÔLE PETITE ENFANCE JACQUES PRÉVERT - DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

L'ensemble de l'équipe du pôle petite enfance Jacques Prévert s'est mobilisé pour mettre en œuvre le diagnostic et proposer des actions. Le diagnostic a été mené en un jour, dans l'ensemble du bâtiment.

21 personnes issues des différentes structures géantes et utilisatrices des locaux ont participé au diagnostic :

- Pour la gestion du bâtiment : le responsable des services techniques de la ville
- Pour les services techniques : le chef des services techniques
- Pour les activités :
 - A l'école : 12 activités, sont recensées sous forme chronologique dans chaque pièce
5 enseignants/5 classes, 3 ateliers, 1 groupe de centre de loisirs, 3 groupes de garderie (1 le matin et 2 le soir)
 - A la crèche : 7 activités / pièces
2 dortoirs, 2 pièces d'activités, 1 pièce polyvalente (activités/dortoirs), 1 réfectoire, 1 bureau
- Pour l'entretien
 - A l'école : 9 personnes sont mobilisées
 - A la crèche : 2 personnes sont mobilisées

Les grilles de diagnostic ont été remplies suite au premier comité de pilotage et synthétisées par le responsable des services techniques de la ville.

EHPAD – RÉSIDENCE PIERRE NOAL – PUTANGES-LE-LAC

Les diagnostics ARS et Région ne suffisaient pour ce type d'établissement. L'ARS nous a fourni des documents complémentaires (Cf. annexes).

Une part de l'équipe de l'EHPAD s'est mobilisée pour remplir le questionnaire de diagnostic.

L'ensemble des participants reconnaît que ce moment de diagnostic a permis que les comportements évoluent déjà.

MICRO-CRÈCHE – GOUPIL-OTHON ; BERNAY, TERRES DE NORMANDIE

C'est la directrice de la structure qui a rempli la majorité des questionnaires. Ils ont été soumis à l'ensemble de l'équipe lors d'une réunion réunissant l'ensemble du personnel. Cela a permis des échanges à propos des pratiques actuelles et des difficultés rencontrées.

À RETENIR

Ce temps de diagnostic peut être un élément mobilisateur pour l'équipe d'un ERP : c'est le cas pour le pôle petite enfance de Douvres lors la journée de diagnostic partagé. À Putanges-le-lac également on note que le temps du diagnostic induit déjà un changement de comportement du personnel.

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS ET SES ACTIONS PHARES

Les 3 plans d'actions mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation se trouvent dans les annexes de ce document.

PÔLE PETITE ENFANCE JACQUES PRÉVERT - DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

Après la réalisation de la synthèse du diagnostic par le directeur des services techniques, le comité de pilotage a identifié les points forts existants et les pistes d'amélioration.

Cela a permis à l'ensemble de l'équipe d'apprécier la qualité des réformes engagées dans le cadre de l'agenda 21 depuis 8 ans.

Ce qui fonctionnait déjà bien

Le groupe a constaté que les équipements et les pratiques au sein du pôle petite enfance de Jacques Prévert sont déjà très proches, voire conformes, des bonnes pratiques.

- Des mesures de la qualité de l'air ont été effectuées et le niveau de pollution de l'air intérieur est pour le moment largement en dessous des seuils.
- Aération systématique des pièces humides.
- La formation des agents à l'usage de produits ménagers non émissifs.
- Passage de tous les ERP de la commune au vinaigre blanc.

Pour insister sur le levier économique que peut représenter le passage au vinaigre blanc : la commune a chiffré les économies réalisées entre 2015 et 2016 (année du passage au vinaigre pour l'usage quotidien normal des 37 ERP de la commune qui sont des crèches, écoles, gites, salles de location, gymnases... / pas de public spécifique autre que des enfants sur ces ERP) → 16 000 € d'économies.

Ces 16 000 € d'économies seront réaffectés aux écoles pour l'achat de matériel plus sain.

Au sujet du vinaigre,

Il faut savoir que le vinaigre est utilisé même au CHU.

Le changement de produit vers le vinaigre est facile à faire passer auprès des élus notamment au vu des économies que cela représente (cf. exemple de Douvres et des économies réalisées sur un an pour l'entretien de 37 ERP).

C'est plus difficile auprès des agents.

- Les rassurer : le vinaigre sert à un usage normal quotidien – en cas de crise (épidémie par exemple), d'autres produits seront utilisés.
- Les former
- Leur rappeler les enjeux sanitaires (messages des élus peuvent être pertinents)
- En cas de sous-traitance, indiquer la mise à disposition des produits → pas d'autre choix possible

Dans le cas de Douvres, au vu du coût engagé, la commune est dispensée d'appel d'offre pour l'achat du vinaigre → s'approvisionne au supermarché de la ville.

Pistes d'actions à retenir

- Rédaction d'un protocole d'entretien pour faciliter le passage d'information en cas de changement de personnel.
- Continuer les efforts en matière de choix du mobilier, des produits ménagers, des fournitures (se détourner du plastique, acheter des produits éco-labellisés...).
- Rédaction de fiches actions avec les enseignants sur le choix du mobilier et des fournitures scolaires pour diffusion auprès de l'ensemble des établissements scolaires de la commune (y compris privés).
- Démultiplication de la démarche à l'échelle de la commune : l'objectif de restitution du travail effectué auprès de tous les personnels de l'ERP à la rentrée (car pour le moment, la démarche concerne seulement l'encadrement).
- Rédaction de fiches actions par métier pour diffusion auprès des autres ERP de la commune.

EHPAD – RÉSIDENCE PIERRE NOAL – PUTANGES-LE-LAC

Le plan d'actions a été élaboré à l'issue du diagnostic par l'ensemble des membres du comité de pilotage. Il se compose de constats et de pistes d'actions.

Ce qui fonctionnait déjà bien

- Usage de peinture acrylique aux normes scolaires, de colle à bois sans émanations nocives. Choix de préférence de produits non ou peu émissifs de catégorie A+ (depuis 2013, l'étiquetage des produits de construction et de décoration est obligatoire en termes d'émission de composés organiques volatils.)
- Un contrat d'entretien est en cours pour la VMC avec un nettoyage approfondi tous les deux ans.

Pistes d'actions à retenir

- Limiter les volumes de poussières dans l'atelier de menuiserie par la mise en place d'une aspiration (aspirateur) lors des découpes avec une scie et l'ouverture de fenêtre durant 5 mn en fin d'activité.
- Choisir des produits et des matériaux de bricolage peu émissifs.
- Faciliter l'évacuation des fumées de cuisson lors de l'usage occasionnel de la cuisine (équipée d'une VMC classique) par l'ouverture de fenêtre durant 5 mn après la fin de l'activité.
- Modification de la commande auprès du sous-traitant « ménage » sur la gamme écolabellisée d'Ecolab, afin de remplacer certains des produits utilisés.
- Installer une deuxième centrale de dilution à l'étage.
- Aérer de manière systématique les chambres des résidents lors de leur nettoyage durant 5 minutes (suffisant pour le renouvellement de l'air en limitant les pertes de chaleur). En l'absence du résident ouvrir la fenêtre en grand.
- Éviter de faire sortir les résidents sur la terrasse de l'unité protégée lors des livraisons de la chaudière de bois déchiqueté (en hiver le problème ne se pose pas en général).

MICRO-CRÈCHE – GOUPIL-OTHON ; BERNAY, TERRES DE NORMANDIE

La rédaction du diagnostic global et du plan d'action sur un même document a été mise en forme par l'association 1001 légumes. Il doit être vérifié et finalisé par l'équipe de la micro-crèche. Cette démarche a été évoquée dans le cadre de réunions en interne avec les structures sociales de l'intercom.

Dans ce bâtiment, la qualité de l'air intérieur révèle un diagnostic plutôt positif.

Ce qui fonctionnait déjà bien

- Ménage avec des produits éco-labellisés et polyvalents,
- Formation du personnel pour bien doser ces produits,
- Aération quotidienne des locaux pendant et après le ménage,
- Choix de matériels sans tissu ni mousse, et certifiés pour l'usage des tout-petits ...

Pistes d'actions à retenir

La principale voie d'évolution pourrait être autour de l'utilisation des produits ménagers :

- Pour des raisons de coût, la directrice de la micro-crèche qui fait les achats n'est pas certaine de pouvoir prendre à nouveau des produits éco-labellisés (ils ont pu être achetés du fait d'un reste financier de l'année passée car des produits à bas coût avaient été achetés). L'utilisation du vinaigre blanc pourrait être une solution à condition que ce produit soit validé par la PMI.
- D'autre part, le personnel de ménage n'est pas spécifiquement formé pour faire l'entretien car leur principale activité concerne l'aide à domicile. La personne intervenant quotidiennement sur la micro-crèche a été formée (par l'équipe de la micro-crèche) à l'usage des produits utilisés. Cependant, lorsqu'une autre personne est amenée à intervenir, un surdosage des produits (ayant aussi un impact sur le budget global dédié) est assez fréquent.

Il est envisagé que l'achat de produits d'entretien soit effectué en interne (ils seraient ainsi les mêmes dans toutes les structures) et que les agents soient formés à leur utilisation. Cette solution pourrait permettre de maîtriser les coûts d'achat (commande en grande quantité) mais la qualité doit rester un critère essentiel.

À RETENIR

Les structures gestionnaires d'ERP avec lesquelles nous avons expérimenté la démarche, sont déjà sensibilisées ; de plus les trois bâtiments sont plutôt récents.

Dans les trois territoires d'expérience, le personnel est déjà formé à l'usage des produits ménagés responsables et les achats font déjà l'objet de choix réfléchis. Les pistes d'amélioration portent essentiellement sur des achats et la formation des nouveaux arrivants parmi le personnel (notamment au vu des renouvellements constants de personnel).

C'est pourquoi la pérennité de la qualité de l'air est soumise à l'évaluation continue de la démarche.

Par contre les actions touchant aux infrastructures et aux marchés publics nécessitent des délais de mise en œuvre qui ne permettent pas un retour dans cette expérimentation.

ÉVALUATION

Cette évaluation mettra en lumière 2 points de vue : celui des accompagnatrices et celui des structures accompagnées.

RETOURS DES ACCOMPAGNATRICES

- La mobilisation des organisations est facilitée par le fait que l'expérimentation offre la possibilité d'une mise en conformité avec la loi aisément et gratuitement.
- Le portage politique facilite la mise en œuvre de la démarche et la mobilisation de / l'appropriation par chacune des parties.
- La sensibilisation est aisée avec des professionnels de la santé et de la petite enfance qui sont conscients des enjeux.
- La mise en œuvre du diagnostic s'appuie sur des questionnaires faciles à prendre en main et qui permettent de mobiliser toutes les parties prenantes.
- La définition du plan d'actions découle du diagnostic de façon plutôt logique et consensuel. Les difficultés se situent plus dans les solutions techniques (dès lors que des travaux sont nécessaires).
- Les actions ne sont pas systématiquement mises en place (du moins rapidement) : Les changements comportementaux peuvent sembler aisés à organiser (ex : l'ouverture systématique des fenêtres a été mise en œuvre du jour au lendemain), mais peuvent rencontrer des blocages culturels individuels (ex : passage au vinaigre et abandon de l'eau de javel). Alors que les changements qui relèvent de marchés publics ou qui engagent de gros travaux semblent plus longs à engager (ex : changement de fournisseurs).
- Dans le cas d'ERP spécifiques, ici l'EPHAD, nécessité d'une formation technique de l'accompagnateur : Il est indispensable que ce dernier possède le bagage technique et législatif nécessaire à l'accompagnement d'un établissement médico-social.
- Ressources sur le sujet disponibles : l'ARS met à disposition en ligne les documents de référence. Par ailleurs en cas de nécessité nos interlocuteurs ont été disponibles et nous ont fournis les outils nécessaires. Ces documents nous ont servi pour compléter notre discours. Son soutien apporte beaucoup à la démarche.

RETOURS DES TERRITOIRES

Pôle petite enfance Jacques Prévert - Douvres-la-Délivrande

L'élaboration du plan d'actions pour la qualité de l'air s'est inscrite dans la continuité des démarches engagées par la commune. La pratique régulière des démarches participatives a facilité l'organisation du travail. Les professionnels prennent plaisir à travailler de façon transversale de temps en temps.

Points forts

- Agenda 21 communal engagé depuis 8 ans
- Equipe sensibilisée et formée
- Modification de politique d'achats des produits ménagers engagés (tout au vinaigre blanc)
- Habitudes de démarches transversales

Points faibles

- Les marges de manœuvre restantes sont faibles

Freins

- Contexte de tensions entre les équipes du site et la municipalité (fusion écoles) : les équipes pourraient avoir tendance à ne pas vouloir se mobiliser sur le projet dans un rapport de force avec la commune.
- Le site est multi-activités, il y a donc beaucoup d'acteurs à mobiliser

- Difficulté à réunir tout le monde pour les copils.
- Difficulté de choix entre des produits aux faibles impacts sanitaires et ceux aux faibles impacts environnementaux.

Leviers

- Appui politique à la démarche
- Culture locale des démarches participatives

EHPAD – Résidence Pierre Noal – Putanges-le-lac

L'évaluation proprement dite se fera en décembre avec une nouvelle réunion du copil. Mais l'association Pierre Noal évoque déjà le projet de dupliquer la démarche dans l'ensemble des établissements médicaux sociaux qu'elle gère.

Points forts :

- La gratuité a facilité l'entrée de la structure dans l'expérimentation.
- Facilité de la mobilisation du personnel, car sensibilisé par ailleurs.
- Structure médico-sociale déjà concernée par les questions de santé-environnement.
- L'outil grille est assez simple et rapide à remplir.
- Définition du plan d'actions, plutôt consensuel.

Points faibles :

- Mise en œuvre du diagnostic : très vite les grilles proposées ont montré leurs limites en EHPAD (il manquait un certain nombre de thématiques d'où l'usage en remplacement de la grille de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur).
- Des difficultés pour imaginer certaines solutions techniques (travaux nécessaires pour passer des gaines par exemple).

Freins

- Pas de freins repérés mais en même temps pas de changements d'habitudes prévus (le changement de produits n'induit pas de changement de protocole qui est très cadré et audité tous les 3 mois).
- Certains investissements nécessaires → cela va prendre plus de temps.

Leviers

- Bienveillance de l'équipe.
- La démarche a été proposée alors que la structure s'engageait dans une démarche globale de développement durable.
- Le facteur humain : Un animateur très motivé et une directrice à l'écoute.

Micro-crèche – Goupil-Othon ; Bernay, Terres de Normandie

La structure choisie est de toute petite taille et le nombre de personnes à associer est vraiment restreint. A noter, que l'intercommunalité avait d'abord identifié un autre site pour la mise en œuvre de l'expérimentation (cité scolaire) mais après le 1er copil, désengagement des équipes qui « ne s'y voyaient pas ». Au final, après quelques semaines passées, les équipes semblent en fait partantes. Suite à la mise en place de ce travail dans la micro-crèche de Goupil-Othon, la maison de l'enfance a commencé à travailler sur le sujet (plus difficile en raison de la taille de la structure, de la charge de travail de la direction et de plusieurs mouvements de personnels).

Points forts

- Opportunité d'un accompagnement gratuit
- Bonne image en termes de communication (territoire TEPOS)
- Sensibilisation du personnel grâce à l'entrée « santé »
- Diagnostic facilité par les outils mis à disposition : Questionnaire assez simple
- Mobilisation d'un technicien de l'intercom et de la directrice de la structure
- La qualité technique du bâtiment (+ récent) = diagnostic facilité
- Définition du plan d'action facilité par l'engagement de 3 personnes clés : un technicien de l'intercom, la directrice de la structure et l'accompagnatrice

- Mise en œuvre facilitée par la gestion du bâtiment en interne (commandes)
- Petite équipe

Points faibles

- Contexte de fusion des intercommunalités complexe (avec des rôles assez mal définis)
- Pas de validation des structures mais démarche +/- imposée
- Les collectivités/ organisations gestionnaires d'ERP ne sont pas au courant de la loi
- Chronophage
- D'autres sujets prioritaires pour les structures
- Questionnaire pas toujours adapté au contexte / Rédaction parfois complexe
- Difficulté de réunir les acteurs
- Complexités politiques / manque d'impulsions

Freins

- Le temps disponible car il ne s'agit pas d'une priorité (pas de portage politique)
- La crèche est responsable de ses achats de produits d'entretien et du fait d'un budget très serré, fait au moins cher.
- Le ménage en tant que tel est réalisé par le CIAS ; le personnel s'adapte à chaque habitude de structure.

Leviers

- Le nouveau DGS souhaite harmoniser les pratiques et centraliser les achats de produits d'entretien en faisant au moins cher.
- Il pourrait être intéressant de passer au tout vinaigre blanc mais la culture de ce produit n'existe pas vraiment → sensibilisation à faire. Il faudra aussi s'assurer que la PMI valide le principe d'utilisation de ce produit (ce qui est déjà le cas sur d'autres départements).

3/ REPÈRES POUR UNE DÉMARCHE RÉUSSIE

SYNTHÈSE SUR LES LEVIERS ET LES POINTS DE VIGILANCE QUANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

LEVIERS	POINTS DE VIGILANCES
MOBILISATION	
Accompagnement gratuit pour une mise en conformité avec la loi et qui permet en plus l'économie des campagnes de mesure	Si le site est trop gros ou multi-activités, il peut être difficile de mobiliser toutes les parties prenantes
La motivation des équipes politiques et de direction / le portage de la démarche par ces équipes pour une mobilisation de toutes les parties prenantes	La mise en œuvre de la démarche peut buter sur la « mauvaise » volonté de tel ou tel acteur quand il n'y a pas de portage politique.
L'engagement de la structure dans des démarches de développement durable (démarche d'agenda 21) / La sensibilité de l'équipe au DD et/ou aux démarches participatives	
L'implication de tous (gestionnaires, utilisateurs, équipes d'entretien...)	
Les structures petite enfance et médico-sociales sont déjà très sensibles aux questions de santé	
La mobilisation des prestataires de services impliqués pour garder le marché	
ORGANISATION DU PILOTAGE	
Le portage politique	Dans le cas de gros site, difficile de réunir tout le monde au même moment
L'animation extérieure (neutre)	Les modalités de pilotage avaient été pensées de façon théorique ; la mise en œuvre permet d'envisager des ajustements : <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas utiliser de présentation méthodologique de la démarche, mais favoriser une approche pragmatique ; - S'outiller d'outils pratiques relatifs à l'activité des ERP (fiches techniques sur des consommables, du mobilier ou des produits d'entretien par exemple).
MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE	
Un fort portage politique crée de l'émulation	Donner un même niveau d'information aux parties prenantes
Un calendrier serré (démarche + mise en œuvre des actions) permet de maintenir un haut niveau de mobilisation	La pérennité du plan d'action pour la qualité de l'air est soumise à l'évaluation continue de la démarche.
Les appuis extérieurs (services techniques, expert, accompagnateur...) peuvent aider à trouver des réponses	Les actions touchant aux infrastructures et aux marchés publics nécessitent des délais de mise en œuvre qui ne permettent pas un retour dans cette expérimentation.
Les professionnels connaissent bien leur métier et les locaux où ils travaillent	Questionnaire pas toujours adapté au contexte / Rédaction parfois complexe
Des bâtiments dont la gestion est internalisée / des bâtiments plutôt récents	Difficulté de choix entre des produits aux faibles impacts sanitaires et ceux aux

	faibles impacts environnementaux
Des bâtiments dont la gestion est internalisée / des bâtiments plutôt récents	Difficulté de choix entre des produits aux faibles impacts sanitaires et ceux aux faibles impacts environnementaux
Le diagnostic est un temps mobilisateur pour l'équipe d'un ERP	Des difficultés pour imaginer certaines solutions techniques (travaux nécessaires pour passer des gaines par exemple)
Le diagnostic induit déjà une prise de conscience et des changements de comportement du personnel	Certaines actions relèvent de marchés publics et devront s'inscrire dans le temps. Il est important que le plan d'actions différencie le court et le long terme.
La définition du plan d'action découle du diagnostic de façon logique et consensuelle	Les habitudes prises en termes de produits d'entretien / les approbations des tutelles à obtenir (ex DGS, PMI...).
Un travail de synthèse a parfois été fait par le gestionnaire du site en amont du comité de pilotage (Goupil-Othon et Douvres). Cela permet de ne pas avoir une réunion qui excède les 2h	Injonctions paradoxales (notice VMC VS nécessité aération pour renouvellement air) à comment s'y retrouver ?
Certaines actions sont faciles et rapides à mettre en place. Leur mise en œuvre est rapide suite à la décision.	
Politique d'achats éco responsables	
Personnel de ménage formé à l'usage des produits ménagers responsables	
L'engagement pour la mise en œuvre de la démarche n'est au final pas si conséquent (1h de diagnostic par pièce environ + 3 réunions de 2h + rédaction du document)	
LES OUTILS	
Les documents ont été très appréciés. Celui de la Région est synthétique et accessible de tous ; celui du Ministère plus complet (3 fiches techniques : diagnostic des moyens d'aérations, préventions, mesures et zoom sur la question de la construction d'une école) satisfait les agents techniques	Toutefois, s'ils s'avèrent adaptés pour les établissements en lien avec la petite enfance, ils ne répondent pas au contexte de l'EHPAD.
Les grilles de diagnostic proposées aux différents usagers et gestionnaires des ERP sont faciles d'accès. Elles peuvent être remplies par tous et permettent d'identifier les points de vigilance rapidement.	Nous pouvons imaginer que pour les autres types d'établissements se poseront également des questions spécifiques liées à des équipements spécifiques (piscine, gymnase, théâtre...). Il faudra alors envisager le choix d'outils adaptés.
ÉVALUATION	
La démarche, une fois mise en place se révèle moins coûteuse que des analyses à renouveler annuellement	Le 3ème comité de pilotage ne doit pas être le dernier, il préfigure un temps d'évaluation annuel à inscrire au calendrier de l'ERP.

À RETENIR / LES PLUS

- La démarche est facile à engager car elle relève d'un dispositif légal. Il s'agit donc de se mettre en conformité à moindre frais tout en donnant du sens aux métiers de chacun.
- La mobilisation doit se faire par voie hiérarchique.
- Le temps de travail consacré à cette opération n'est pas excessif (1 h de diagnostic + 3 réunions de 2h + rédaction du document par le porteur et l'accompagnateur).
- Les outils proposés sont faciles à prendre en main.
- Les solutions comportementales sont aisées à identifier, la mise en œuvre dépend du facteur humain.
- Les solutions techniques sont plus longues à mettre en place.
- L'évaluation permet de valoriser la réflexion collective.

LES LIMITES

- La pérennité du suivi du plan d'action pour la qualité de l'air dans les ERP n'a pas pu être évaluée dans cette expérimentation (ceci nécessiterait une évaluation à moyen terme)
- Les outils du Ministère et de l'ex Région Basse-Normandie sont adaptés à des ERP simples. Dès lors qu'il y a des spécificités (établissement médico-social, gymnase, piscine, salle de chimie...), il faudrait disposer d'outils adaptés.
- Les équipes n'ont pas souhaité évaluer la qualité de l'air dans les cantines car les normes HACCP sont contraignantes. Comment concilier qualité de l'air intérieur et normes d'hygiène ?

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS FACILES À METTRE EN ŒUVRE

- Passer au vinaigre blanc
- Aérer en grand ; ouverture simultanée de portes et fenêtres.
- Acheter son mobilier avant les grandes vacances pour le laisser s'aérer
- Formations des nouveaux arrivants parmi le personnel.
- Mise en place d'achats éco responsables

RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

S'informer

Dans le cas d'ERP spécifiques, l'accompagnateur a besoin d'une formation technique pour s'approprier le bagage technique et législatif nécessaire à l'accompagnement d'un établissement. Le soutien de l'ARS est un atout pour l'accompagnement des établissements médico-sociaux.

Informé sur la loi en vigueur

L'accompagnateur du réseau des CPIE Normands a permis d'informer la collectivité sur les obligations légales en vigueur à partir du premier janvier 2018. De faciliter l'appropriation des outils disponibles et d'animer une démarche partagée de construction du plan d'actions.

Permettre à chacun de s'impliquer

La pédagogie mise en œuvre lors de comité de pilotage permet à chacun quel que soit son rôle dans la gestion et l'usage de l'ERP de se sentir concerné et de s'impliquer dans la démarche.

Questionner les modes de fonctionnement

Cette intervention extérieure à la collectivité / structure permet de questionner les modes de fonctionnement de l'ERP sans entrer dans des relations hiérarchiques ou interpersonnelles.

ANNEXES

OUTILS RÉFÉRENCÉS LORS DE L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE

LES GUIDES

ECOL'AIR

- un guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles ;
- un guide d'achat et d'utilisation des produits d'entretien pour une meilleure qualité de l'air ;
- un cahier de recommandations pour la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction et de réhabilitation des écoles ;
- un poster Ecol'air – Tous concernés par une meilleure



DEUX GUIDES OPÉRATIONNELS DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

INTERIEUR ont été publiés par la direction générale de la santé (DGS) et l'institut de veille sanitaire (INVS).

UN GUIDE DE L'INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES) SUR LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR est téléchargeable sur le site www.santepubliquefrance.fr > qualité de l'air intérieur

QUIZZ DU MINISTÈRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR qui vous propose les bons gestes pour améliorer votre qualité de l'air : <http://www.unbonairchezmoi.developpement-durable.gouv.fr/#section-home>.

LES SITES

Ministère de la transition écologique et solidaire

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Ministère des Solidarités et de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Actu Environnement

www.actu-environnement.com/

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

www.ademe.fr

Agence nationale de sécurité sanitaire de

l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

www.anses.fr

Association des maires de France (AMF)

www.amf.asso.fr

Centre scientifique et technique du bâtiment

(CSTB)

www.cstb.fr

Comité français d'accréditation (COFRAC)

www.cofrac.fr

Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (ATMO)

www.atmo-france.org.fr

Haut Conseil de la santé publique (HCSP)

www.hcsp.fr

Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

www.ineris.fr

Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

www.inserm.fr

Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA)

www.lcsqa.org

Légifrance, le service public de la diffusion du droit

www.legifrance.gouv.fr

Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI)

www.oqai.fr

Portail des agences régionales de santé (ARS)

www.ars.sante.fr

Santé publique France

www.santepubliquefrance.fr

LES FILMS

ADEME : Bricolage : l'étiquetage des produits

https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=V3vAgi2FwxY

Pollution intérieure : de l'air - FUTURE - ARTE

https://www.youtube.com/watch?v=Kj7_FaiEx0k

On n'est pas que des pigeons Pollution intérieure : comment lutter ?

<https://www.youtube.com/watch?v=qSgI9NkhRXQ>

Vers une réglementation contraignante de la qualité de l'air intérieur dans les ERP

<https://www.youtube.com/watch?v=2z6-q4DXdV4>

Azimut monitoring Agir pour la qualité d'air intérieur - Episode 1 : A l'école

<https://www.youtube.com/watch?v=p7Q5VNd4BVE>

DOCUMENT DE MOBILISATION DES TERRITOIRES

Cf. document ci-joint.



LOGO
PARTENAIRE

AGISSONS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

CONVENTION

Entre :

XXX

Représenté par XXX, Fonction

Désignée sous le terme « le partenaire » ;

Et

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Normandie

Enceinte de l'Abbaye aux Hommes, 14054 CAEN Cedex 4

Représentée par Monsieur Charles BOULLAND, son Président

Désignée sous le terme « l'URCPIE »

PRÉAMBULE

La loi portant engagement national pour l'environnement, LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP).

Cette démarche repose sur :

- Une évaluation obligatoire des moyens d'aération, qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement ;
- **La mise en œuvre, au choix :**
 - **D'un plan d'actions visant à prévenir la présence de polluants, réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement (autoévaluation de la qualité de l'air),**
 - Ou d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur réalisée par un organisme accrédité.

Cette démarche doit être mise en œuvre par le propriétaire, ou, le gestionnaire avant le :

- 1 janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies ...), les écoles maternelles et les écoles élémentaires ;
- 1 janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré ;
- 1 janvier 2023 pour les autres établissements sensibles listés à l'article R221-30 du code de l'environnement (certains établissements sanitaires et sociaux, piscines...).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'URCPIE propose au partenaire de l'accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à prévenir la présence de polluants, réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement, **pour l'ERP « XXX »**.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation menée par l'URCPIE et financée par la Région, l'ARS, la DREAL et l'ADEME. Elle vise à permettre l'accompagnement de 3 petites collectivités dans la mise en conformité de l'un de leur ERP avec les dispositions réglementaires citées en préambule pour viser la construction d'une méthodologie formalisée et transférable.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'URCPIE

L'accompagnement proposé par l'URCPIE pour permettre la mise en conformité de l'ERP « Ecole Jacques Prévert » avec les dispositions réglementaires sur la qualité de l'air intérieur, s'articule autour de 3 réunions associant l'ensemble des parties prenantes de l'ERP (élu(s) et/ou agent(s) des services techniques de la ville, direction ou équivalent de l'établissement, professionnel(s) de l'ERP, agent(s) d'entretien, représentant(s) des usagers) :

- Réunion 1 : présentation de la démarche et lancement du diagnostic des pratiques de l'établissement ;
- Réunion 2 : partage du diagnostic et définition collective du plan d'action ;
- Réunion 3 : évaluation du dispositif et finalisation du plan d'actions.

Afin de répondre à l'objectif de construction d'une méthodologie formalisée et transférable, l'URCPIE propose en outre 2 temps de mise en réseau des trois partenaires régionaux de l'expérimentation soutenue par la Région, l'ARS, la DREAL et l'ADEME.

Il s'agira de recueillir les retours de chacun sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche, les leviers repérés, les attendus en termes de rendus...

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 – Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à mobiliser tout au long de la démarche l'ensemble des parties prenantes de l'ERP concerné par le présent accompagnement : élu(s) et/ou agent(s) des services techniques de la ville, direction ou équivalent de l'établissement, professionnel(s) de l'ERP, agent(s) d'entretien, représentant(s) des usagers.

Il s'engage à faciliter l'organisation des 3 réunions locales précitées : invitation des parties prenantes, recherche de date et mise à disposition d'une salle et du matériel nécessaire au bon déroulement du travail (vidéoprojecteur, paperboard...).

Le partenaire s'engage à produire le diagnostic des pratiques de l'établissement pour lequel l'URCPIE fournira une trame. Il s'engage enfin à mettre les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action qui aura été construit collectivement.

D'autre part, le partenaire s'engage à participer aux 2 temps de mise en réseau régionaux et à formaliser un retour sur la méthodologie formalisée par l'URCPIE au titre de l'expérimentation.

3.2 – Engagements de l'URCPIE

L'URCPIE s'engage à fournir au partenaire les documents nécessaires pour l'établissement du diagnostic des pratiques de l'établissement. Elle rédigera les comptes-rendus de l'ensemble des réunions précitées. Elle s'engage à faciliter la rédaction du plan d'action par l'apport d'expertise sur le sujet de la qualité de l'air intérieur et des exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires.

Enfin l'URCPIE s'engage à associer le partenaire aux travaux régionaux et à solliciter ses avis sur la méthodologie d'accompagnement formalisée.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

Pour répondre à l'objet de cette convention, l'URCPIE s'appuie sur des documents produits par des organisations réputées conformes avec la loi (Ministère de l'Environnement, ADEME...). Néanmoins, l'URCPIE ne pourrait être tenue pour responsable de la non-conformité du partenaire avec la loi portant engagement national pour l'environnement sur la qualité de l'air intérieur suite à son accompagnement.

ARTICLE 5 – FINANCEMENT

L'accompagnement proposé par l'URCPIE est gratuit pour le partenaire car pris en charge par la Région, l'ARS, l'ADEME et la DREAL.

ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention engage le partenaire et l'URCPIE pour la durée de l'opération depuis la réunion 1 jusqu'à la réunion 3.

ARTICLE 7 – RÉILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige, l'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le Tribunal administratif de Caen.

Fait en 2 exemplaires,
A XXX, le XXX

Pour XXX,
XXX

Pour l'URCPIE,
Charles BOULLAND, Président

QUESTIONNAIRES DE DIAGNOSTIC

Cf. documents joints

- Guide de diagnostic des moyens d'évaluation
- Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air pour les lieux recevant des enfants – Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer
- Questionnaire complémentaire ARS

LES PLANS D' ACTIONS ÉLABORÉS PAR LES 3 GESTIONNAIRES D'ERP

Cf. documents joints

- Pôle petite enfance Jacques Prévert - Douvres-la-Délivrande
- EHPAD – Résidence Pierre Noal - Putanges-le-lac
- Micro-crèche - Goupil-Othon - Bernay, Terres de Normandie